

REGLEMENT DE LA RANDONNEE ROLLER

«Les Boucles de la Meuse»

Les PARTICIPANTS

- La randonnée «Les Boucles de la Meuse en Roller» d'environ 80 km (ou de parcours libre sur la voie verte) est ouverte aux licenciés de la FFRS ainsi qu'aux non licenciés.
- Une autorisation parentale sera demandée dans le bulletin d'inscription pour les participants âgés de moins de 18 ans, les enfants de moins de 12 ans seront accompagnés d'une personne majeure et seront sous sa responsabilité.

SANTE, SECURITE, ASSURANCE

- La randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse, le rythme est celui de la balade, Les participants ont le choix de la distance qu'ils veulent parcourir. Les participants s'engagent à s'être assurés préalablement à la manifestation, à ce que leur état de santé soit compatible avec la réalisation du parcours qu'ils auront choisi en roller.
- L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant sa propre responsabilité, celle de ses proposés et celle des participants, il incombe aux participants de souscrire une assurance dommages corporels (individuelle accident). Les licenciés FFRS bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur prise de licence respective.
- Le port du casque est obligatoire pour les moins de 13 ans, le port des protections (casque, genouillères, protège-poignets, coudières,) est fortement conseillé pour tous les autres participants.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un patineur non muni de casque et de protections.

SECURITE SUR LE PARCOURS

- La randonnée se déroule en très grande partie sur une voie interdite à la circulation publique, cependant plusieurs tronçons de liaison sont sur des parcours ouverts à la circulation publique. Ces tronçons seront sécurisés par les forces de police et/ou par des « signaleurs » ayant autorité de faire respecter la sécurité des pratiquants sur ces parcours.
- Les participants s'engagent à respecter toutes les consignes écrites et/ou verbales qui pourront leur être transmises par les personnes mandatées.
- Le numéro d'appel organisation en cas d'urgence est le 06 84 55 39 83
- Le n° d'appel des secours départementaux est le 15.
- Chaque participant déclare accepter la pratique de soins d'urgence en cas d'accident.

RETOUR RAVITAILLEMENT

- Le retour est possible au choix du participant, en roller sur le même parcours, en TER (SNCF) à partir de, Revin ou Anchamps, en Bus au départ de Monthermé ou Revin.
- Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur le parcours jusqu'à Revin.

INSCRIPTIONS

- L'inscription pour la randonnée peut se faire par écrit ou avec le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'organisation : <http://rollerardennes.com/>

INTEMPERIES

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la randonnée en cas d'intempéries rendant le parcours dangereux.